7.

EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

Version validée par la Commission de concertation réunie le 8 juillet 2025

BU UR
Part of Sweco

Table des matières

1 INTRODUCTION 3

2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE 4

3 ALIMENTATION EN EAU 5

4 GESTION DES EAUX USEES 7

4.1 Evaluation pour les différents scénarios 7

4.2 Possibilités de prise en charge par le réseau 8

5 GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES 9

5.1 Citernes de récupération et bassin d'orage 9

5.2 Toitures verdurisées et stockantes 10

5.3 Débit maximum à prendre en charge par le réseau 10

6 CONCLUSIONS 12

6.1 Caractéristiques principales 12

6.2 Recommandations 13

1 INTRODUCTION

Le présent chapitre se penche sur l'analyse des incidences sur les eaux usées et pluviales selon les différents scénarios à l'étude. Ces éléments se recoupent avec les aspects abordés au chapitre sol, sous-sol et eaux souterraine. Ils sont également liés aux questions étudiées en matière de biodiversité.

L'analyse porte ici spécifiquement sur les aspects suivants, sous l'angle des effets attendus en cas d'abrogation du PPAS :

- **Alimentation en eau** : Adéquation des scénarios de développement du site avec les contraintes d'alimentation et de distribution en eau du site. Les pistes favorisant une utilisation rationnelle de l'eau par la réduction de la consommation d'eau de distribution sont également évoquées ;
- **Eaux usées** : Adéquation des scénarios de développement du site avec les contraintes de collecte et de traitement des eaux usées. Evaluation de la quantité d'eaux usées produites. Validation des possibilités de prise en charge par le réseau d'évacuation, en tenant compte des éventuels dispositifs de retenues temporaires des eaux collectées. Pistes favorisant une utilisation rationnelle de l'eau et la minimisation des eaux rejetées à l'égout.
- **Eaux pluviales** : modalités de gestion des eaux pluviales. Possibilités d'aménagements et de stratégies permettant d'évoluer vers une gestion intégrée des eaux pluviales ou à tout le moins une minimisation du renvoi des eaux de ruissèlement à l'égout.

Ces éléments étant étudiés dans le cadre de l'abrogation d'un instrument de planification (et non d'une étude de projet), ses aspects techniques sont pris en compte dans une dimension qui reste à un niveau stratégique à ce stade : il y a lieu de faire ressortir les potentiels offerts par les scénarios à l'étude pour une gestion optimisée des eaux usées et pluviales. Les scénarios étant très proches en termes de programme et de spatialisation, les différences attendues ne sont pas énormes.

2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Dans ses **prescriptions littérales, le PPAS Pachéco** impose des mesures en vue d'une optimisation de la gestion des eaux pluviales sur le site :

- 2.6 : *« En dehors des toitures vertes et des toitures comportant des installations électriques, les toitures plates de faible pente (<2%) sont conçues en toitures stockantes » ;*
- 2.9.11 : *« Il y a lieu de récupérer l'eau de ruissellement de la zone A et de la réutiliser,- entre autres, pour l'arrosage des plantations, l'alimentation des fontaines du jardin et le nettoyage des parkings du socle.*

  La zone de promenade verte doit être aménagée en vue de permettre la rétention des eaux pluviales et leur évacuation progressive vers le réseau d'égouttage ».

En complément de ces prescriptions, le PPAS formule les **recommandations** suivantes :

- 1.1h : *« Etudier la faisabilité de la récupération de chaleur sur les collecteurs d'eaux usées ainsi que la récupération de chaleur de l'air des tunnels ferroviaires proches ou de la cabine de haute tension présente sur le site. »*
- 1.2d : *« Prévoir un ou des bassins d'orage dans le parking suffisants pour récupérer l'eau de ruissellement de tout le site, avant que celle-ci ne soit rejetée dans le collecteur principal. »*
- 1.2e : *« Réserver l'eau potable pour l'alimentation et pour l'hygiène corporelle et envisager le recyclage des eaux grises dans le cycle de consommation domestique en complément de l'eau de pluie (WC). »*
- 1.2f : *« Etudier l'irrigation des jardins verticaux de manière optimale et l'assurer principalement au départ des eaux pluviales stockées sur le site. »*
- 1.2g : *« Intégrer dès la conception des projets des dispositifs permettant l'épuration locale des eaux usées. »*

Etant donné les enjeux de gestion intégrée de l'eau et sa position en amont dans la vallée de la Senne, le site de la CAE est une opportunité majeure pour faire de la rétention d'eau, limiter les risques de ruissellements dangereux et d'inondation à l'échelle du bassin.

La suppression des mesures règlementaires et d'orientation avec l'abrogation du PPAS est donc dommageable pour la mise en œuvre de cette stratégie. Cependant, les solutions proposées ou imposées lors de l'élaboration du PPAS sont pour certaines dépassées. Les pratiques d'aujourd'hui vont plus loin en termes de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP). La Ville de Bruxelles intègre une réflexion de la gestion des eaux pluviales par le réaménagement de l'espace public et dispose d'un Plan Eau qui décline les mesures à mettre en œuvre pour ce type de projet. Ces éléments pourront dès lors contribuer à pousser le projet dans le bon sens même sans PPAS.

Les conclusions concernant **le contexte réglementaire** peuvent être résumées comme suit :

7	EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES		PPAS modif	ABRO
7.2	**Contexte réglementaire**	La suppression des impositions de GIEP avec l'abrogation du PPAS est dommageable pour la mise en œuvre de cette stratégie. Cependant, les solutions proposées ou imposées lors de l'élaboration du PPAS sont pour certaines dépassées. Les pratiques actuelles devront être mises en oeuvre même sans PPAS.	Equivalent	Equivalent

3 ALIMENTATION EN EAU

Le présent chapitre se penche sur l'adéquation des scénarios de développement du site avec les contraintes d'alimentation et de distribution en eau du site. Pour évaluer les besoins induits par les différents scénarios , les hypothèses[1] retenues sont les suivantes :

- Un Equivalent-Habitant (EH) équivaut à une consommation de 120 litres d'eau par jour ;
- Pour les commerces et équipements, chaque employé représente 1/3 d'EH et chaque client des surfaces dédiées à l'HoReCa représente 1/6 d'EH (pas de consommation d'eau par les clients dans les autres surfaces commerciales), soit 20L par repas préparé (valeur proposée par le SMEGREG pour des établissements de restauration avec vaisselle sur place).

Sur cette base, et en considérant que la consommation d'eau a lieu :

- 365 jours par an pour les habitants ;
- 220 jours par an pour les commerces et équipements.

Notons que ces hypothèses sont volontairement maximalistes. Elles nous permettent d'évaluer les besoins pour les différents scénarios. Le débit maximum requis est établi en considérant que la consommation d'eau totale de la journée est répartie sur les 4h générant la plus forte utilisation de l'eau (2h le matin et 2h le soir, hypothèse maximaliste).

	Consommation annuelle (L)	**Consommation journalière (L)**	**Débit horaire maximum (m³/s)**
Scénario tendanciel	59.935.123	164.206	41,1
Scénario 1	59.047.616	161.774	40,4
Scénario 2	52.254.028	143.162	35,8
Scénario 3	57.700.104	158.082	39,5

Estimation de la consommation en eau pour chaque scénario

Ces estimations font ressortir un besoin qui est sensiblement similaire selon les quatre scénarios, avec un scénario 2 qui se détache légèrement en raison de son potentiel constructible moindre.

A hauteur du site du projet, la conduite du réseau public de distribution le long du boulevard Pachéco possède un diamètre de 250mm (Vivaqua, 2017). Sans considérer la pression qui accroit encore la capacité, cette conduite peut théoriquement acheminer 0,0624 m³/s pour un taux de saturation de 75%, soit 224,64 m³/h. **L'alimentation horaire maximale du site peut donc être théoriquement assurée par cette conduite en cas de développement du site**.

[1] Ces hypothèses sont reprises de l'*Etude d'incidences - Projet d'urbanisation d'une partie du périmètre (zones A3, A4 et socle) du PPAS « PACHECO »*, ARIES Consultants, 2018.

Pour favoriser une utilisation rationnelle de l'eau par la réduction de la consommation d'eau de distribution, plusieurs mesures peuvent être prises en compte comme le placement de citernes de récupération des eaux pluviales et eaux grises ou l'alimentation des chasses par les eaux grises par exemple.

Notons que ces mesures sont de plus en plus intégrées dans les projets de développement, avec ou sans PPAS. Il n'est donc pas impossible de tendre vers cette approche économe en eau en l'absence de plan particulier. Les différentes recommandations (cf.ci dessus) peuvent par contre être reprises comme pistes pour les aménagements futurs.

Les conclusions concernant **l'alimentation en eau** peuvent être résumées comme suit :

7	EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES		PPAS modif	ABRO
7.3	**Alimentation en eau**	Les mesures pour optimiser la consommation d'eau sont de plus en plus intégrées dans les projets de développement, avec ou sans PPAS. Il n'est donc pas impossible de tendre vers cette approche économe en eau en l'absence de plan particulier.	Equivalent	Equivalent

4 GESTION DES EAUX USEES

La présente section se penche sur l'adéquation des scénarios de développement du site avec les contraintes de collecte et de traitement des eaux usées. Pour se faire l'évaluation de la quantité d'eaux usées produites est étudiée pour chacun des scénarios et mis en regard des possibilités de prise en charge par le réseau d'évacuation.

4.1 EVALUATION POUR LES DIFFERENTS SCENARIOS

Le débit de pointe des différents bâtiments du projet est estimé sur base des hypothèses suivantes[2] :

- Le débit d'eaux usées liés à chaque douche est de 0,25 L/s, celui lié à chaque évier/lavabo de 0,1 L/s et celui lié à chaque WC est de 1,2 L/s ;
- On considère la présence de deux lavabos et d'un évier, de deux douches et de deux WC par logement de 100 m² ;
- Les débits d'eaux usées liés aux lave-vaisselles et lave-linges sont considérés comme négligeables ;
- L'ensemble des appareils ne fonctionnant jamais simultanément, un coefficient de simultanéité (Y) normal est appliqué. Il dépend du nombre d'installations sanitaires (x) et est calculé comme suit : $Y = 0{,}8/\sqrt{x-1}$.

Pour prendre en compte les variations possibles, le débit total et le débit de pointe sont mis côte à côte. Le débit total correspond au débit lorsque l'ensemble des appareils fonctionnent simultanément tandis que le débit de pointe correspond au débit maximum probable.

	Sup. logements (m²)	Nbre de logement	Nbre de douches	Nbre de WC	Nbre de lavabos/éviers	Débit total (L/s)	Débit de pointe (L/s)
Scénario tendanciel	49.739	497	647	497	1.492	908	14,1
Scénario 1	49.736	497	647	497	1.492	908	14,1
Scénario 2	46.442	464	604	464	1.393	848	13,7
Scénario 3	49.443	494	643	494	1.483	902	14,1

Estimation du débit d'eaux usées pour chaque scénario

Le débit de pointe des eaux usées pour chaque scénario est de l'ordre de 14 L/s. Ce volume d'eau usées attendues est sensiblement similaire selon les différents scénarios. Le débit est légèrement inférieur dans le cas du scénario 2, mais pas de manière suffisamment significative pour impacter la stratégie de gestion qui en découle.

[2] *Etude d'incidences - Projet d'urbanisation d'une partie du périmètre (zones A3, A4 et socle) du PPAS « PACHECO »*, ARIES Consultants, 2018.

4.2 POSSIBILITES DE PRISE EN CHARGE PAR LE RESEAU

Pour tous les scénarios, il est prévu un raccordement vers le réseau public pour chaque bâtiment, vers le collecteur de la Jonction Nord-Midi ou vers l'égout de la rue Montagne de l'Oratoire. Le débit de pointe des eaux usées pour chaque scénario **est de l'ordre de 14 L/s**, débit rejeté directement ou indirectement (via la conduite de la rue Montagne de l'Oratoire) dans le collecteur de la jonction Nord-Midi.

La possibilité de prise en charge par le réseau est surtout liée au volume d'eaux pluviales attendues, comme développé au point suivant.

Le site ne présente pas de contrainte spécifique en matière de gestion des eaux usées avec ou sans la présence d'un PPAS.

Les conclusions concernant **la gestion des eaux usées** peuvent être résumées comme suit :

7	EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES		PPAS modif	ABRO
7.4	**Gestion des eaux usées**	Le site ne présente pas de contrainte spécifique en matière de gestion des eaux usées avec ou sans la présence d'un PPAS.	Equivalent	Equivalent

5 GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

La stratégie de gestion des eaux pluviales repose sur la volonté de minimiser le rejet à l'égout. Il n'est en effet pas souhaitable de surcharger les réseaux d'évacuation avec les eaux ruissèlements, ni d'envoyer ces eaux vers la station d'épuration. En plus d'accroître les volumes à traiter, ceci prévient également toute possibilité de valorisation des eaux pour contribuer à l'entretien des plantations et luttes contre les îlots de chaleur. Ce sont donc ces différentes stratégies qui doivent être prise en compte lors de la revalorisation du site.

Comme noté précédemment, le caractère particulièrement minéral de la Cité, mais également du Centre-Ville de manière plus large appelle des évolutions en ce sens. Ces éléments sont développés par le Masterplan Haut-Bas réalisé par la Ville pour ce qui concerne l'aménagement des espaces publics. Au sein du PPAS, les prescriptions et les recommandations sont formulées en ce sens.

En complément, le projet développé dans le cadre du scénario tendanciel prévoyait :

- La collecte des eaux pluviales des toitures non accessibles et leur stockage dans deux citernes de récupération de respectivement 66 m³ (zone A3) et 21 m³ (zone A4) ;
- La collecte des eaux pluviales des toitures et des autres surfaces imperméabilisées et leur stockage dans deux bassins d'orage enterrés de respectivement 193 m³ (zone A3) et 38 m³ (zone A4) ;
- Le rejet du débit de fuite et du trop-plein des bassins d'orage vers le collecteur public de la Jonction.

5.1 CITERNES DE RECUPERATION ET BASSIN D'ORAGE

Le système de rétention des eaux pluviales prévu par le permis de 2018 repose sur deux bassins d'orage, avec un débit de fuite limité, permettant de tamponner les eaux pluviales des toitures avant rejet dans le collecteur public. Les eaux de ruissellement de l'Esplanade, de la Corniche et du jardin aquatique de Pechère étaient dirigées vers le collecteur public mais sans tamponnement préalable, comme en situation existante. Les volumes prévus dans le cadre du projet précédent a été jugé insuffisant : une partie seulement des eaux pluviales des nouvelles constructions était tamponnée avant rejet vers le réseau d'égouttage, le solde étant évacué directement via le trop-plein des bassins d'orage vers le réseau d'égouttage public, contribuant ainsi à la saturation de ce dernier.

Dès lors, l'étude d'incidences avait fait ressortir la nécessité d'adapter cette proposition. Elle montre cependant que des marges existent pour l'intégration de citernes et bassins d'orage au sein du site. L'objectif, quel que soit le scénario développé doit en effet être une minimisation des rejets à l'égout, afin de limiter la saturation du collecteur. Enfin, rappelons que la solution des bassins d'orage est la dernière à mettre en œuvre, après le développement d'une stratégie globale de gestion intégrée des eaux avec rétention en toiture, citernes, maximisation de l'évapotranspiration, jardins sur dalle, en toitures et en façades ainsi qu'un réaménagement d'espaces publics résilients.

5.2 TOITURES VERDURISEES ET STOCKANTES

Dans son Titre I, le RRU stipule que les toitures plates non accessibles de plus de 100 m² doivent être aménagées en toitures verdurisées. Les toitures vertes sont des toitures conçues pour recevoir un couvert végétal à enracinement superficiel (toitures extensives) ou à enracinement profond (toitures intensives). Elles permettent de collecter la pluie, de la stocker temporairement et de favoriser son évapotranspiration avant d'évacuer les eaux à un débit contrôlé. De manière générale, on estime que la toiture verte un potentiel de rétention allant de 50% (toiture extensive) à 90% (toiture intensive) des eaux de pluie incidentes annuelles[3]. Cependant, il est important de noter que cet indicateur de rétention se réfère à la quantité d'eau récupérable sur les pluies annuelles ordinaires. Pour les pluies exceptionnelles, telles que celles considérées dans la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), ces valeurs de rétention peuvent être insuffisantes pour évaluer la performance des toitures vertes. En effet, une toiture extensive, par exemple, ne peut pas nécessairement retenir 50% d'une pluie exceptionnelle. **Ainsi, l'abrogation du PPAS aura un impact tout de même présent quant à cette question de toiture verte et stockante. En effet, le RRU est moins contraignant que la prescription 2.6 du PPAS puisqu'il impose tout de même des toitures verdurisées mais pas stockantes.**

5.3 DEBIT MAXIMUM A PRENDRE EN CHARGE PAR LE RESEAU

Comme détaillé au point 4.1 du présent chapitre, le débit de pointe des eaux usées pour chaque scénario **est de l'ordre de 14 L/s.**

En ce qui concerne les eaux pluviales tamponnées, le débit de fuite total pour les deux bassins d'orage est de **4,95 L/s** (en conformité avec les recommandations de Bruxelles Environnement) ou de **9,9 L/s** (selon le permis).

En ce qui concerne les eaux pluviales non tamponnées (jardin aquatique de Pechère, Corniche et Esplanade), le débit de pointe envoyé directement dans le collecteur suite à un évènement orageux long et très intense (pluie centennale et d'une durée de 4 heures, soit 58,3mm) pourra atteindre **1.946 L/s**[4].

Ainsi, le débit maximum rejeté vers le collecteur de la jonction Nord-Midi (en période d'orage et de forte utilisation de l'eau) est compris entre **1.965 L/s et 1.970 L/s**. Cette conduite présente des dimensions importantes (ovoïde de 1,76 m sur 1,49 m) et sa capacité est évaluée à 9.100 L/s sur base d'une pente de 1 % et en considérant une conduite ovoïde. Le débit maximum issu du périmètre de la demande représente ~20 % de cette capacité, ce qui est considérable au vu de la superficie de la région égouttée par cette conduite lors d'évènements pluvieux. En revanche, l'impact est plus faible qu'en situation existante en raison des dispositifs tampons (toitures stockantes et bassins d'orage), ce qui confirme leur importance dans le développement de futur projet et donc l'importance du cadre juridique qui impose et/ou incite leur intégration.

Au vu de ce constat, mais également de l'intensification de la fréquence des épisodes pluvieux et de leur volume, il est important de prendre en compte les facteurs pouvant contribuer à une minimisation des eaux rejetées à l'égout. Plusieurs pistes peuvent être évoquées en ce sens :

- Séparation des eaux grises et eaux noires au sein des nouvelles constructions ;
- Intégration d'un réseau pour la valorisation des eaux grises (et eaux pluviales) pour l'alimentations de chasses, machines à laver et points d'eaux non potables pour l'entretien.

Ces pistes s'accompagnent d'une stratégie optimisée pour la gestion des eaux pluviales, afin de minimiser les rejets à l'égouts (cf. point suivant).

Pour conclure, l'incidence majeure réside dans le fait que le PPAS impose par ses prescriptions des toitures vertes ou stockantes et stipule dans ses recommandations la constructions de bassins d'orage. Sans PPAS, ces éléments ayant un

[3] Bruxelles Environnement, 2010. Info-fiche '*Les toitures stockantes*'.

[4] Dr. Ir. Michaël Antoine, *Pluies de référence pour le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux résiduaires urbaines en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles Environnement, 2018.

impact positif pour temporiser la prise en charge des eaux usées et de pluie par le réseau public, vont disparaître partiellement et leur intégration ne sera pas garantie avec les mêmes contraintes seulement avec le RRU.

Pour aller dans le sens d'une minimisation du volume d'eaux de ruissèlement rejeté, les principes suivants doivent être priorisés de la manière suivante :

- **Prioriser la rétention d'eau à la source et l'étude des potentiels d'infiltration d'eau au sein des espaces ouverts ;**
- **Maximiser la capacité des bassins d'orages liés aux nouvelles constructions et qui seront réalisées dans le cadre du développement du site ;**
- **Etudier la possibilité de réaliser des bassins supplémentaires destinés à recueillir les eaux de ruissèlement issus des espaces ouverts accessibles au public. Ces bassins doivent au minimum permettre un tamponnage des eaux de ruissèlements. Ils peuvent également être raccordés à des points d'eau destinés à l'entretien des espaces ouverts, des parkings et de ses différentes activités.**

Les conclusions concernant **la gestion intégrée des eaux pluviales** peuvent être résumées comme suit :

7	EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES		PPAS modif	ABRO
7.5	**Gestion intégrée des eaux pluviales**	Les solutions proposées ou imposées lors de l'élaboration du PPAS sont pour certaines dépassées. Les pratiques actuelles devront être mises en oeuvre même sans PPAS.	Equivalent	Equivalent

6 CONCLUSIONS

6.1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

L'abrogation du PPAS ne sera pas sans impact puisque celui-ci disposait de mesures règlementaires et d'orientation concernant la gestion intégrée des eaux pluviales. Cependant, l'impact est à nuancer puisque ces mesures sont pour certaines dépassées ou manquant d'ambition par rapport aux solutions actuelles. D'autres outils, d'orientation ou stratégiques, pourront être utilisés en cas d'abrogation comme le Plan Communal Eau ou le Masterplan haut-bas de la ville. Il n'en demeure pas moins qu'étant donné les enjeux de gestion intégrée de l'eau et sa position en amont dans la vallée de la Senne, le site de la CAE est une opportunité majeure pour faire de la rétention d'eau, limiter les risques de ruissellements dangereux et d'inondation à l'échelle du bassin.

L'installation de citernes de récupération peut-être envisagée dans tous les scénarios, PPAS ou non. L'abrogation aura alors un impact limité sur cette question mais tout de même présent puisque le PPAS imposait par sa prescription 2.9.11 une récupération des eaux de pluie et de ruissellement de la zone A3 pour l'irrigation des jardins. Ces mesures devront s'intégrer dans une stratégie globale de gestion des eaux avec rétention en toiture, maximisation de l'évapotranspiration, jardins sur dalle, en toitures et en façades ainsi qu'un réaménagement d'espaces publics résilients.

En ce qui concerne l'alimentation en eau du site, les estimations font ressortir un besoin qui est sensiblement similaire selon les quatre scénarios, avec un scénario 2 qui se détache légèrement en raison de son potentiel constructible moindre. L'alimentation horaire maximale du site peut être théoriquement assurée par le réseau.

En ce qui concerne les eaux usées, le débit de pointe est aussi sensiblement similaire selon les différents scénarios. Le débit est légèrement inférieur dans le cas du scénario 2, mais pas de manière suffisamment significative pour impacter la stratégie de gestion qui en découle.

Ces conclusions et leur impact en cas de PPAS modificatif ou d'abrogation peuvent être résumées comme suit :

7	EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES	PPAS modif	ABRO
7.2	**Contexte réglementaire**	Equivalent	Equivalent
7.3	**Alimentation en eau**	Equivalent	Equivalent
7.4	**Gestion des eaux usées**	Equivalent	Equivalent
7.5	**Gestion intégrée des eaux pluviales**	Equivalent	Equivalent

6.2 RECOMMANDATIONS

Les recommandations du PPAS qui peuvent être mises en avant pour optimiser la gestion des eaux usées et pluviales lors du développement du site et dans son fonctionnement ultérieur peuvent être énoncées comme suit :

- Etudier la faisabilité de la récupération de chaleur sur les collecteurs d'eaux usées ainsi que la récupération de chaleur de l'air des tunnels ferroviaires proches ou de la cabine de haute tension présente sur le site ;
- Prévoir des dispositifs en conformité avec les recommandations de Bruxelles Environnement pour gérer les eaux de ruissellement de tout le site et optimiser la stratégie de gestion pour le site ;
- Réserver l'eau potable pour l'alimentation et pour l'hygiène corporelle et envisager le recyclage des eaux grises dans le cycle de consommation domestique en complément de l'eau de pluie (WC) ;
- Etudier l'irrigation des jardins verticaux de manière optimale et l'assurer principalement au départ des eaux pluviales stockées sur le site ;

Ces recommandations, issues du PPAS Pachéco peuvent être complétées par les recommandations suivantes :

- Mettre en œuvre au niveau du projet les mesures du Plan communal Eau et la vision du Masterplan Haut-Bas de la Ville de Bruxelles ;
- Etudier la possibilité de réaliser des bassins supplémentaires destinés à recueillir les eaux de ruissèlement issus des espaces ouverts accessibles au public. Ces bassins doivent au minimum permettre un tamponnage des eaux de ruissèlements. Ils peuvent également être raccordés à des points d'eau destinés à l'entretien des espaces ouverts, des parkings et de ses différentes activités.